

Réunion du : 12 décembre 2022

Date de convocation du conseil municipal : 06 décembre 2022

Présents : Devarissias P – Mazabraud E – Goudier J.L – Grenier G – De Marchi L - Amri Kamel - Bonnaud F - Moreau C (arrivée à 19h17) – Besse M – Stadelmann S – Coco Arnaud -

Excusés : J.F Boulesteix – Lesage M (procuration à Séverine Stadelmann) - Leroy J (procuration à Laurent De Marchi) - Tessier A

Secrétaire de Séance : Séverine Stadelmann

1 - Approbation à l'unanimité du compte-rendu du 03 novembre 2022

2 - Le maire rappelle la procédure en cours concernant la reprise de concessions en état d'abandon dans le cimetière de Janailhac.

Il indique qu'afin de prendre l'arrêté final, le conseil municipal doit délibérer. Après délibération, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte la reprise de 12 concessions, autorise le maire à prendre l'arrêté municipal prononçant cette reprise et le charge de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

D'autre part, Laurent De Marchi se propose d'établir un plan des concessions.

3 – Le maire rappelle la possibilité d'engager des dépenses d'investissement préalablement au vote du budget 2023 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022.

Il propose au conseil municipal de recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2023 étant entendu que l'autorisation précisera le montant et l'affectation des crédits :

Chapitre 21 : 9 375 € (soit : 25 % de 37 500 €)

Chapitre 23 : 33 750 € (soit : 25 % de 135 000 €)

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents la proposition ci-dessus mentionnée et autorise le maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 43125 € préalablement au vote du budget communal de l'année 2023.

4 – Dispositif de soutien – Inflation à destination des communes :

Une simulation du surcoût pour 2022 a été effectuée par la DGFIP, et fait ressortir un montant de 20 156 €.

Cette simulation accorderait, à septembre 2022, une compensation de 11 756 € avec un premier acompte de 30 % soit 3 527 €.

5 – Motion – crise économique :

Le maire indique que l'inflation, estimée à environ 5.5 %, va faire augmenter les dépenses de fonctionnement des communes.

Les dépenses de fonctionnement subissent également une hausse due à l'augmentation du point d'indice des agents, mesure nécessaire si nous considérons que le point d'indice a été bloqué pendant plusieurs années et que les agents subissent également l'inflation.

Considérant également la baisse des dotations d'état, le conseil municipal soutient l'AMF dans ses positions, à savoir :

- indexer la DGF sur l'inflation 2023

et maintenir l'indexation des bases fiscales sur l'indice des prix à la consommation harmonisé de novembre 2022 entre autre.

Après avoir pris connaissance de la motion proposée par l'AMF, le conseil municipal décide de la prendre et autorise le maire à la signer.

6 – Soutien au personnel des services du cadastre :

Arrivée à 19h17 de Carine Moreau

Le maire fait part au conseil municipal du courrier reçu concernant le sous-effectif des géomètres du cadastre. Il indique que sans eux, les taxes foncières, nécessaires au bon fonctionnement des communes, ne seraient plus tenues à jour. Il en est de même pour le plan cadastral. Une mise à jour automatique (photo aérienne), engendrerait une perte d'expertise.

Le conseil municipal apporte son soutien à la lutte des personnels du cadastre.

7 – Grille tarifaire OM :

Présentation de la grille tarifaire par Carine MOREAU qui annonce une augmentation de 7.5 % pour 2023.

Plusieurs explications concernant la grille tarifaire 2023 :

Hausse des tarifs SYDED

Impact hausse du cours des carburants

Hausse du point d'indice des frais de personnel

8 – Centre de secours de Nexon :

Le maire rappelle le projet de construction concernant le centre de secours de Nexon, projet qui a fait l'objet d'une délibération en début d'année afin de valider le montant de 7 189.16 €, montant de la participation de la commune de Janailhac.

Participation de l'Etat de 20%, du Département de 40% avec un coût plafond de 1 000 000 €, du SDIS de 10 %.

Le fonds de concours (aides des communes) est revu à la baisse, soit 50 000 € contre 127 145 € prévus dans un premier temps.

Sur les 18 communes, 6 ont répondu (par délibération) dont une négativement.

9 – Repas et colis des aînés :

L'invitation aux aînés sera distribuée en même temps que le bulletin municipal, semaine 52.

Le repas se déroulera le samedi 21 janvier 2023 à la salle André Garnier. C'est le restaurant Le Saint-Eutrope qui est en charge du menu de cette manifestation.

Questions diverses :

A - Le maire indique que Jean-Louis GOUDIER souhaite mettre aux voix une délibération concernant les problèmes ferroviaires. Il lui cède alors la parole.

Jean-Louis GOUDIER précise qu'en 50 ans, le trafic s'est dégradé sur la ligne Paris Limoges, qu'il fallait moins de 3 heures pour effectuer ce trajet et qu'aujourd'hui il faut presque 3 heures 30. Il insiste sur le fait que ces conditions de voyage pénalisent notre région en la rendant moins attractive.

Il lit la motion et demande au conseil municipal de délibérer.

Après délibération, le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents cette motion et demande au maire de la transmettre aux services concernés.

B – Le maire fait part au conseil municipal du versement par le SEHV de la somme de 60,37 € correspondant au dispositif de soutien de reversement partiel et exceptionnel de la TCCFR (Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité).

C – 1) Le 8 avril, l'association école du mont Gargan et école du Barbichet de Limoges souhaitent organiser une quête aux œufs (samedi soir).

2) Le 12 avril après-midi, c'est la représentante des bibliothécaires et l'APE qui organisent une chasse aux œufs.

D – Le maire indique que la cérémonie des vœux de la municipalité se déroulera le DIMANCHE 8 JANVIER à 10h30.

Il indique que c'est Véronique LAFONT, agent de la cantine, qui réalisera les toasts salés chauds et froids ainsi que des canapés sucrés.

Fin de la séance à 20 h 45